



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2023_20
CREATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS – EMPLOIS SAISONNIERS**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 1er mars 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) : 4
Votants :.....33

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, DESNOËS Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, ERMINE Benoît, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BOULEAU Pascal, BERNIER Catherine, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JAMIN Grégoire, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, CHATILLON Jean-Yves, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à LÉZÉ Maryline,
LETHIELLEUX Jean-Michel a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
PERTUISEL Roselyne a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves,
CHABIN Nathalie a donné pouvoir à THEPAUT Michel,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, PAULY-MOREAU Noémie, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémie, BOURRIER Alain, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

Secrétaire de séance :

Tony BRIAND

DELIBERATION N°DCM2023_20
Création des emplois non permanents – Emplois saisonniers

Rapporteur : Christelle BURON

Afin de répondre aux besoins de services publics offerts par la commune Les Hauts-d'Anjou, il convient de recourir à des emplois non permanents pour les besoins ponctuels de la saison 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant les crédits inscrits au budget de la collectivité ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création de postes non permanents pour faire face aux besoins dans le cadre de la saison estivale 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la création des postes non permanents suivants :

Pour la piscine de Châteauneuf-sur-Sarthe :

- 1 poste de Maître-Nageur Sauveteur Chef de bassin (H/F) - Filière sport - Catégorie B – Grade ETAPS :
 - Temps complet (35/35èmes)
 - Du 1er mai 2023 au 5 septembre 2023
- 1 poste de Surveillant de baignade (H/F) – Filière sport - Catégorie C – Grade OTAPS :
 - Temps complet (35/35èmes)
 - Du 1er mai 2023 au 5 septembre 2023
- 2 postes d'agent d'accueil et de surveillance du solarium (H/F) – Filière animation - Catégorie C – Grade adjoint d'animation :
 - Temps non complet (30/35èmes)
 - Du 1er mai 2023 au 5 septembre 2023
- 1 poste d'agent d'entretien (H/F) – Filière technique - Catégorie C – Grade adjoint technique :
 - Temps non complet (12/35èmes)
 - Du 1er mai 2023 au 5 septembre 2023

Pour l'étang de Marigné :

- 1 poste de Surveillant de baignade (H/F) - Filière sport - Catégorie C - Grade OTAPS :
 - Temps non complet (32/35èmes)
 - Du 8 juillet au 27 août 2023

Pour le service enfance :

- 2 postes d'adjoints d'animation (H/F) - Filière animation - Catégorie C - Grade Adjoint d'animation :
 - Temps complet (35/35èmes)
 - Deux semaines maximum pendant la période du 11 juillet au 29 juillet 2023

DELIBERATION N°DCM2023_20

CREATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS – EMPLOIS SAISONNIERS

- 1 poste d'adjoint d'animation (H/F) - Filière animation - Catégorie C - Grade Adjoint d'animation:
 - Temps complet (35/35èmes)
 - Deux semaines maximum pendant la période du 16 août au 2 septembre 2023

- 1 poste d'agent d'entretien (H/F) - Filière technique - Catégorie C - Grade Adjoint technique :
 - Temps complet (35/35èmes)
 - Du 10 juillet au 28 juillet 2023

Pour le service espaces verts :

- 2 postes d'agent techniques polyvalents (H/F) - Filière technique - Catégorie C - Grade Adjoint technique :
 - Temps complet (35/35èmes)
 - Du 1er mai au 31 août 2023

Pour le service accueils de proximité :

- 1 poste d'agent d'accueil remplaçant (H/F) - Filière administrative - Catégorie C - Grade Adjoint administratif :
 - Temps complet (35/35èmes)
 - Du 1^{er} juillet au 31 août 2023

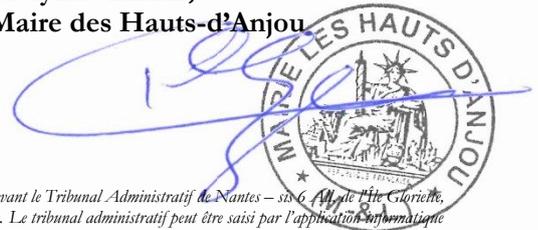
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 10 mars 2023

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 mars 2023

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 10 mars 2023

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Étoile Glorieuse, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.